



## Conseil économique et social

Distr. générale  
17 décembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de statistique

#### Quarante-sixième session

3-6 mars 2015

Point 3 h) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises à la Commission pour examen  
et décision : comptabilité économique  
et environnementale**

## Rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale

### Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2014/219 du Conseil économique et social, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale. Le rapport décrit les avancées réalisées par le Comité, en particulier dans la promotion de la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) dans le programme de développement pour l'après-2015, et présente les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Schéma directeur du SCEE ainsi que les travaux menés en vue de faire progresser le programme de recherche et d'essais sur le SCEE pour les écosystèmes (expérimental). Il rend également compte de l'état d'avancement de l'élaboration du Système de comptabilité environnementale et économique pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Le rapport s'achève par une présentation de points de discussion.

---

\* E/CN.3/2015/1.



## **Rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale**

### **I. Introduction**

1. À sa quarantième-sixième session, tenue du 4 au 7 mars 2014, la Commission de statistique a adopté la décision 45/105 (voir E/2014/24), dans laquelle elle :

a) A exprimé ses remerciements au Comité d'experts sur la comptabilité économique environnementale pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE);

b) S'est félicitée de la publication du Schéma directeur du SCEE et de ses traductions préliminaires dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies;

c) A convenu que le SCEE constituait un cadre statistique important pour le programme de développement pour l'après-2015 et les indicateurs des objectifs de développement durable, et demandé au Comité d'experts d'examiner les notes statistiques établies pour le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable afin que le Système y soit présenté comme il se doit;

d) A reconnu l'importance de l'intégration du SCEE dans les stratégies nationales de développement de la statistique;

e) A prié le Comité d'experts de poursuivre l'élaboration de notes techniques, d'outils didactiques, de cours et de directives relatives à la compilation des données pour appuyer la mise en œuvre du SCEE, et demandé qu'il soit également prêté attention à l'établissement de statistiques de base aux fins de la comptabilité;

f) A prié instamment le Comité d'experts de finaliser les tableaux et les comptes principaux dérivés du Schéma directeur du SCEE pour aider les pays à mettre en œuvre le Système;

g) A convenu de créer un comité technique sur le Schéma directeur du SCEE chargé de faire progresser le programme de recherche de celui-ci, en mettant l'accent sur la classification des activités environnementales et le secteur des biens et services, et de soutenir la mise en œuvre du Système grâce à l'élaboration et à l'examen de la documentation technique pour assurer une pleine cohérence avec le Schéma directeur;

h) A souligné qu'il importait de lier la mise en œuvre du Schéma directeur du SCEE à celle du Système de comptabilité nationale de 2008;

i) A reconnu qu'il fallait soutenir la mise en œuvre du Schéma directeur du SCEE, et demandé au Comité d'experts d'intensifier le programme de mise en œuvre du Système, de renforcer le programme de renforcement des capacités au profit des pays en développement et de concevoir une campagne de levée de fonds destinés au renforcement des capacités au niveau des pays;

j) A prié le Comité d'experts de coopérer étroitement avec les initiatives internationales existantes afin de concevoir des outils et des tableaux et comptes

principaux et de mettre en œuvre le Schéma directeur du SCEE, par exemple avec le Groupe d'Oulan-Bator sur les statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, dans le cadre du développement du module Agriculture du Système;

k) A réaffirmé qu'il importait de renforcer le dialogue avec les différentes parties prenantes au niveau national, telles que les représentants du Ministère des finances, du Ministère de la planification, du Ministère de l'environnement et de la communauté géospatiale, d'abord par des actions de sensibilisation, puis par l'adoption d'une mise en œuvre modulaire du SCEE;

l) A salué le travail du Comité d'experts concernant l'élaboration d'une stratégie de communication pour le SCEE et souligné qu'il convenait d'y affecter des ressources humaines et financières suffisantes;

m) A convenu de créer un comité technique sur le SCEE pour les écosystèmes (expérimental) dans le but de réaliser des progrès dans la mise en œuvre de son programme de recherche et d'essais en accordant la priorité aux problèmes qui pourraient trouver une solution à court et à moyen terme;

n) A encouragé le Comité d'experts à coopérer avec la communauté géospatiale et les initiatives existantes en matière de mesure et d'évaluation des écosystèmes, telles que le partenariat Comptabilisation de la richesse naturelle et la valorisation des services écosystémiques et l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité;

o) A demandé que le SCEE pour les écosystèmes (expérimental) et les applications et extensions du SCEE soient publiés et traduits dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies dans les meilleurs délais.

2. Le présent rapport est organisé comme suit : la section II présente brièvement les activités menées en vue de promouvoir le rôle du Système de comptabilité environnementale et économique en tant que cadre de mesure pour le programme de développement pour l'après-2015; la section III fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Schéma directeur du Système, y compris les initiatives de renforcement des capacités; la section IV fait le point sur les avancées en matière d'essais et de recherche concernant le SCEE pour les écosystèmes (expérimental); la section V présente l'état d'avancement des travaux sur le Système de comptabilité environnementale et économique pour les ressources en eau (SCEE-Eau), pour l'énergie (SCEE-Énergie) et pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche (SCEE-ASP); la section VI fait le point sur l'état d'avancement de la publication et de la traduction du Système et des documents connexes; et la section IX récapitule les questions dont la Commission est saisie. Les activités menées par les divers groupes de travail dans le cadre du mandat du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale sont résumées dans un document de base.

## **II. Le Système de comptabilité environnementale et économique et le programme de développement pour l'après-2015**

3. Le SCEE constitue un cadre essentiel pour suivre les progrès réalisés dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Dans sa décision 45/105, la Commission l'a considéré comme un cadre statistique important pour les indicateurs statistiques des objectifs de développement durable. Plus généralement, le SCEE peut également contribuer au renforcement des systèmes nationaux de statistique et à leur adaptation à l'état des lieux en matière de données.

### **Le Système de comptabilité environnementale et économique et les indicateurs de développement durable**

4. Le programme de développement pour l'après-2015 porte sur un ensemble d'objectifs multidimensionnels couvrant l'économie, l'environnement et la société, ainsi que des questions de gouvernance. Il s'avère de plus en plus nécessaire que la stratégie soit fondée sur des données factuelles et une approche plus intégrée, ce qui souligne qu'il faut disposer d'un système d'information amélioré à même d'appuyer la prise de décisions en donnant une représentation fidèle du développement durable sous toutes ses dimensions et des liens entre celles-ci. La Commission a souligné à sa quarante-cinquième session que le SCEE devrait contribuer à l'élaboration d'un système d'information multidimensionnel pour le programme de développement pour l'après-2015. Le SCEE peut constituer une approche normalisée et reconnue au niveau international pour intégrer des mesures relatives à l'environnement dans un système d'information pleinement compatible avec le système de comptabilité nationale de 1993 qui est utilisé pour mesurer l'économie, et il peut donc être utilisé également pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable. L'intégration des informations économiques et environnementales permet de dériver des indicateurs cohérents et d'utiliser la modélisation environnementale et économique pour développer des indicateurs du type de ceux qui sont utilisés pour l'empreinte carbone et évaluer les avantages et les inconvénients des politiques pour l'économie et l'environnement.

5. Compte tenu de l'importance du SCEE pour la dérivation des indicateurs et la prise de décisions fondées sur des données factuelles, le Comité d'experts a déclaré souhaiter proposer ses services au groupe interinstitutions d'experts sur les objectifs de développement durable et au groupe de haut niveau sur le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015, qui doivent être prochainement constitués comme suite à la proposition figurant dans le rapport que le groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut a présenté à la Commission de statistique à sa quarante-sixième session (E/CN.3/2015/2). Le Comité pourrait participer à l'élaboration du cadre de suivi des indicateurs et à celle de stratégies et d'activités de renforcement des capacités statistiques, en accordant une attention particulière au couple économie-environnement.

6. Une analyse préliminaire effectuée par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales montre que les indicateurs dérivés du SCEE devraient être utiles pour évaluer les progrès accomplis au regard de 13

des 17 objectifs de développement durable proposés par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable. Il convient de souligner que dans son rapport intitulé « Pour un nouveau partenariat mondial : vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable », le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 a reconnu la pertinence du SCEE et de l'utilisation de comptes. Le Groupe a également souligné le cadre d'indicateurs élaboré par le Réseau des solutions pour le développement durable, tel que décrit dans son rapport (en anglais) intitulé « Indicators and a monitoring framework for sustainable development goals: launching a data revolution for the sustainable development goals ».

7. Pour illustrer plus en détail les possibilités offertes par le Système, le Comité d'experts a examiné, à sa neuvième séance, tenue en juin 2014, un document portant sur l'utilisation de l'approche systémique et du Système pour dériver des indicateurs dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. Le document a été complété depuis et décrit un ensemble minimum de critères relatifs à la pertinence et à l'utilité des politiques, au bien-fondé analytique et méthodologique ainsi qu'au niveau de mesurabilité et de faisabilité souhaitables pour les indicateurs, et la manière dont le SCEE peut améliorer la qualité des indicateurs environnementaux et de la statistique descriptive. Une fois finalisé, le document révisé sera présenté pour examen au groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs autres que le produit intérieur brut et à d'autres groupes d'experts qui ont participé à l'élaboration des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. La réunion du groupe d'experts chargé des indicateurs du développement dans le programme de développement pour l'après-2015 se tiendra en février 2015, à New York.

8. Le Comité d'experts, réitérant les principaux messages contenus dans les applications et extensions du SCEE, a convenu de ce qui suit :

a) Les indicateurs dérivés du SCEE améliorent la pertinence et l'utilité des politiques dans la mesure où ils s'appuient sur des informations organisées utilisant une structure comptable qui favorise une compréhension détaillée des principaux facteurs de changement. Il est possible de dériver immédiatement un grand nombre d'agrégats et d'indicateurs des comptes et tableaux du SCEE. Les comptes et les tableaux fournissent des informations sur la composition des richesses environnementales et les réserves et l'utilisation des flux environnementaux dans l'économie. Le cadre du SCEE peut donc aider à mieux comprendre la nature structurelle de l'environnement par rapport à l'économie.

b) Le SCEE vise à promouvoir le bien-fondé analytique et méthodologique des indicateurs qui en découlent, en ce qu'il constitue un moyen d'harmoniser les incohérences méthodologiques dans l'ensemble du processus de production de données sur l'environnement et facilite l'intégration des données environnementales avec les données économiques et sociales selon une méthode fiable. En particulier, l'un des principaux avantages du SCEE, s'agissant de la capacité d'intégration au système de comptabilité nationale est son utilisation dans des modèles économiques et autres en vue de l'évaluation des différentes options.

c) Le SCEE peut aider à rendre les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable réalisables et mesurables pour un rapport coût/bénéfice raisonnable. Sa mise en œuvre peut permettre des gains d'efficacité dans la

production de données par la centralisation de la collecte des données qui se fait généralement de manière dispersée. Cela peut s'avérer particulièrement utile dans les environnements pauvres en données, lorsque les pays rassemblent les données disponibles destinées à leur comptabilité par des opérations de collecte dispersées. En organisant les données existantes en comptes, les pays peuvent recenser les données manquantes et affecter des ressources pour y remédier en procédant par ordre d'importance. Le SCEE peut également être utile lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir des données dans les délais voulus, étant donné qu'il est possible de dériver des estimations et des approximations fiables de la structure comptable.

### **Le Système de comptabilité environnementale et économique et le renforcement des systèmes statistiques nationaux**

9. Les objectifs de développement durable proposés et les 169 cibles qui les accompagnent représentent un défi important pour les statisticiens, en ce que l'élaboration des politiques et le suivi des changements nécessitent de disposer d'un plus grand nombre de données et d'informations. Étant donné que la prise en compte systématique du SCEE en tant que composante des statistiques officielles en est encore à sa phase de mise en place, les instituts de statistique auraient besoin d'un investissement initial facilitant des gains d'efficacité à moyen et à long termes, résultant de leur obligation d'intégrer les processus de production de données et d'améliorer la qualité des données. À cette fin, il faudra réserver des ressources financières suffisantes pour assurer la mise en œuvre du SCEE, répondre aux exigences de suivi des objectifs de développement durable et disposer d'un outil d'amélioration du système statistique. Plus généralement, le rapport du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, intitulé *A World That Counts: mobilizing the data revolution for sustainable development*, contient des recommandations sur les investissements supplémentaires à réaliser aux fins du suivi des objectifs de développement durable, qui sont reprises dans le rapport de synthèse du Secrétaire général intitulé « La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète » (A/69/700).

10. Ces défis s'accompagnent d'importantes possibilités. Le SCEE peut contribuer aux efforts faits pour tirer parti de ces dernières afin de mettre en œuvre un programme de transformation pour le développement des systèmes nationaux statistiques. Le renforcement des capacités des systèmes nationaux de statistique en vue de répondre aux besoins du programme de développement pour l'après-2015 exigera de procéder à une plus grande intégration des systèmes statistiques, prenant systématiquement en compte des données portant sur tous les aspects de la viabilité afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la production de statistiques. Le Comité d'experts a considéré qu'il était important d'élaborer un programme visant à promouvoir le rôle du SCEE comme catalyseur de ces changements, en se fondant sur une approche pragmatique prévoyant de progresser peu à peu en abordant certaines difficultés spécifiques en fonction des priorités. C'est pourquoi le Comité a chargé le Comité technique du Schéma directeur du SCEE d'établir une note technique globale sur la mise en œuvre du SCEE et de l'approche statistique intégrée, l'objectif étant d'expliquer en détail le rôle du SCEE dans le cadre plus large de l'élaboration de systèmes nationaux de statistique intégrés.

11. Le Comité d'experts a rappelé qu'il convenait d'accélérer la mise en œuvre du SCEE en prenant en compte les éléments suivants :

a) La mise en œuvre du SCEE au niveau national permettra d'harmoniser la production des statistiques, en particulier des statistiques environnementales officielles, c'est-à-dire d'appliquer des concepts, définitions et classifications communs à toutes les phases des processus de production de données, de la collecte des données de base à la dérivation d'indicateurs et à leur diffusion et utilisation par les nombreuses parties prenantes. La première étape consiste à améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques, en accordant une attention particulière aux données environnementales de base qui sont directement prises en compte dans la comptabilité de l'environnement.

b) L'association de nouvelles et anciennes sources d'information pour obtenir rapidement des informations plus détaillées et de meilleure qualité. Cela s'inscrit en droite ligne avec le rapport du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, dans lequel le Groupe a proposé d'étudier comment associer ces différentes sources en vue d'élaborer de nouvelles infrastructures et d'encourager les innovations afin d'améliorer la qualité et de réduire le coût de la production des données publiques. Le SCEE pour les écosystèmes (expérimental) joue un rôle important dans la prise en compte systématique des informations sur les écosystèmes grâce à l'adoption d'une approche spatiale rigoureuse, et il fournit ainsi un cadre conceptuel pour l'intégration aux statistiques officielles des données de télédétection recueillies auprès d'un certain nombre de sources d'information.

c) Le Comité a convenu de la nécessité d'établir des partenariats avec d'autres groupes et de collaborer activement avec, par exemple, le Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales créé dans le cadre de l'initiative de gestion de l'information à l'échelle mondiale, ainsi que le Groupe de travail des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle, et en particulier son équipe spéciale sur l'imagerie satellitaire. Travailler avec ces groupes permettra de garantir que les normes et les exigences du SCEE soient prises en compte lors de l'élaboration de cadres statistico-spatiaux et de techniques de télédétection.

d) L'harmonisation des méthodes de publication d'informations sur la durabilité appliquées par les entreprises avec le SCEE donnera des données de meilleure qualité. Le Comité a pris note des diverses initiatives en matière de publication d'informations par les entreprises et estimé qu'il était important de mettre en place un partenariat entre les groupes travaillant sur la durabilité à long terme des entreprises et les statisticiens, en vue d'harmoniser les méthodes de suivi et de publication des informations aux niveaux mondial, régional, national et au niveau des entreprises. Une réunion sera organisée à ce sujet au cours du deuxième trimestre de 2015 pour examiner les liens entre la publication d'informations sur la durabilité des entreprises et le SCEE.

## **Coordonner les activités des organismes internationaux concernant l'application du Système de comptabilité environnementale et économique**

12. Le Comité a demandé instamment aux organismes internationaux menant des activités liées à l'application du SCEE de renforcer leur coordination, de tirer parti de leurs différents atouts et angles d'attaque pour éviter les chevauchements et garantir une meilleure coordination au niveau national. Comme suite à cette demande, les organismes compétents élaborent un programme d'application coordonné assorti d'un accord sur les différents rôles de chef de file joués par chacun d'eux sous les auspices du Comité. Des partenariats sont élaborés entre différents organismes en vue de conclure des accords explicites sur les rôles et responsabilités spécifiques de chacun d'eux et d'adopter un programme de travail commun, l'objectif étant de fournir une aide coordonnée au niveau national et un ensemble de services collectifs convenus au niveau international, y compris, par exemple, des stages de formation, des directives sur la production de données, une base de savoirs et des services d'aide en ligne concernant l'application du SCEE.

### **III. Mise en œuvre du Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique et statistiques connexes**

13. La stratégie concernant la mise en œuvre du Schéma directeur du SCEE a été adoptée par la Commission de statistique à sa quarante-quatrième session. Le Comité d'experts a depuis lors engagé plusieurs initiatives devant permettre de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Schéma directeur et d'aider les pays à réaliser celle-ci, indiquées ci-après :

a) Lancement d'une évaluation à l'échelle mondiale de l'application du SCEE afin de constituer un état de référence à partir duquel les progrès seraient évalués régulièrement;

b) Création d'un Comité technique du Schéma directeur du SCEE, chargé de faire avancer le programme de recherche et d'application en élaborant et en examinant des documents techniques qui soient pleinement conformes aux normes du SCEE;

c) Élaboration de notes techniques sur certains comptes et modules devant permettre de fournir aux pays des directives initiales sur les modalités d'établissement de tableaux et de comptes dans le cadre du SCEE ainsi que sur les indicateurs qui pouvaient en découler;

d) Conduite de stages de formation mixte à même de renforcer les capacités dans les pays devant appliquer le SCEE;

e) Fourniture de supports de communication devant permettre d'aider les pays à promouvoir le SCEE comme cadre de référence de l'organisation de l'information environnementale et économique à l'appui de politiques concertées.

14. Ces initiatives sont brièvement décrites ci-après.



### **Évaluation à l'échelle mondiale de la comptabilité environnementale et économique et statistiques connexes**

15. Sous les auspices du Comité d'experts, la Division de statistique a procédé aux mois de novembre et décembre 2014, en collaboration avec les Commissions régionales des Nations Unies, à une évaluation à l'échelle mondiale de la comptabilité environnementale et économique, assortie de statistiques. L'évaluation devait permettre de mieux connaître l'état d'avancement actuel de l'application du SCEE au niveau national, y compris des arrangements institutionnels, les priorités politiques et les futurs programmes des pays concernant l'application de certains modules du SCEE, et les besoins des pays en matière d'appui à l'application du SCEE. Elle aidera à établir les priorités et à coordonner les futures activités de renforcement des capacités. Les diverses réponses communiquées dans le cadre de l'évaluation seront publiées sur le site Web de la Division de statistique (<http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/default.asp>) et un résumé des résultats sera présenté comme document d'information.

### **Comité technique sur le Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique**

16. Comme l'avait demandé la Commission de statistique à sa quarante-cinquième session, un comité technique sur le Schéma directeur du SCEE a été créé au mois de mars 2014 sous les auspices du Comité d'experts<sup>1</sup>, dont le mandat est reproduit dans un document d'information joint au présent rapport. Comme énoncé dans son programme de travail pour 2014-2015, tel qu'il l'a approuvé à sa neuvième réunion, le Comité d'experts a pour priorité de faire avancer les travaux concernant les notes techniques relatives à certains comptes et modules du SCEE (voir par. 18 ci-après). En particulier, le Comité technique donnera des orientations techniques générales sur l'élaboration et la mise au point définitive des notes techniques en collaborant étroitement avec le rédacteur des notes en vue de donner des conseils techniques et de garantir la conformité des notes au Schéma directeur. Plus généralement, il examinera les documents relatifs au programme de recherche et d'application du Schéma directeur, et donnera des conseils sur les questions méthodologiques qui apparaîtraient pendant l'application du SCEE. Il collaborera étroitement avec le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale et le Groupe de travail de l'Organisation de coopération et de développement économiques(OCDE) chargé de l'application du SCEE.

17. En ce qui concerne le programme de recherche, le Comité technique a mis au rang des priorités dans son programme de travail pour 2014-2015 les tâches de classification, notamment la classification des activités environnementales et la classification en matière de couverture et d'utilisation des sols. Il contribuera également à la procédure d'harmonisation des statistiques environnementales avec le SCEE et à la prise en compte systématique du SCEE aux niveaux national et international.

---

<sup>1</sup> Les membres du Comité technique sont les suivants : Statistics Netherlands (présidence), Australian Bureau of Statistics, Statistique Canada, EUROSTAT, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque mondiale. La Division de statistique assure les services de secrétariat du Comité.

**Notes techniques sur certains comptes et modules du Système de comptabilité environnementale et économique**

18. En application de la décision 45/105 de la Commission de statistique, le Comité d'experts contribue à l'établissement de notes techniques sur le SCEE. Ces notes donneront aux pays des orientations concernant les mesures à prendre pour engager l'application du SCEE. Elles offrent, sur un sujet donné, un résumé concernant l'intérêt pratique des comptes du SCEE, les indicateurs éventuels qui pourraient en découler (notamment ceux qui sont liés aux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable) ainsi que les sources de données et les éventuelles questions d'application. Elles feront l'objet d'une vaste procédure de consultation et constitueront le point de départ de l'élaboration de tableaux d'information communs. Une attention particulière est portée à la conformité des projets de compte et de tableau aux initiatives de collecte des données d'EUROSTAT et aux travaux du Groupe de travail de l'OCDE chargé de l'application du SCEE.

19. Une personne a été recrutée pour rédiger les notes techniques et y apporter les corrections d'édition nécessaires. La première série de projets de note, qui concernait les modules relatifs à l'eau, à l'énergie, au sol et au secteur des biens et services pour la protection de l'environnement, ainsi qu'une note générale sur l'application du SCEE et la stratégie statistique concertée devraient être présentées en décembre 2014. La prochaine série de notes, concernant notamment les modules relatifs aux émissions dans l'atmosphère, à la fiscalité environnementale, aux ressources naturelles et aux dépenses liées à la protection de l'environnement, devrait être présentée en juin 2015 et examinée par le Comité à sa dixième réunion.

20. La note d'ensemble sur l'application du SCEE et la stratégie statistique concertée précise la place du SCEE dans la structure statistique nationale et décrit les moyens grâce auxquels le SCEE peut jouer le rôle de catalyseur pour rationaliser la procédure de production des données en vue de mieux répondre aux besoins des utilisateurs et d'allouer plus efficacement les ressources nécessaires pour établir les comptes. Il est affirmé dans la note que l'établissement de comptes dépend de données élémentaires à même de répondre à de multiples besoins et que la production de statistiques repose sur l'utilisation d'outils communs de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion de données. La note appelle à la modernisation des procédures de production des statistiques, compte tenu du fait que les comptes reposent sur des données élémentaires.

**Programme pilote de formation de formateurs pour l'application à l'échelle mondiale du Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique et d'autres activités d'appui au Schéma directeur**

21. En application de la décision 45/105 de la Commission de statistique, dans laquelle la Commission a demandé que des outils didactiques et des cours de formation soient élaborés pour favoriser l'application du Schéma directeur du SCEE, la Division de statistique a, en collaboration avec Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), intervenant au nom du Ministère allemand de la coopération et du développement économiques, organisé un programme pilote d'ateliers de formation de formateurs concernant l'application du SCEE à l'échelle mondiale. La formation consistait en un apprentissage mixte comprenant trois

phases : une formation en ligne obligatoire (2-28 juin), un séminaire présentiel (7-10 juillet 2014) et une phase de suivi.

22. Des stagiaires venant de 15 pays et de 4 organismes internationaux<sup>2</sup> ont participé à un stage de formation en ligne obligatoire, l'objectif étant de garantir à tous un même niveau de connaissances techniques sur le SCEE. Les participants venant de pays comptaient des représentants de services de statistique nationaux et de ministères et organismes chargés de traiter les questions environnementales et de faire avancer le dialogue national sur le système d'information environnemental et économique. Le stage de formation en ligne, conçu par Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et la Division de statistique et revu par le Comité technique sur le Schéma directeur, était animé par un instructeur accompagné de spécialistes du SCEE venant de Statistique Canada, de Statistics Netherlands et de la Division de statistique.

23. Le séminaire présentiel a offert aux participants, qui avaient déjà acquis une bonne compréhension des concepts élémentaires concernant le SCEE, la possibilité unique d'approfondir leurs connaissances dans le cadre de cas pratiques et de débats portant sur les questions d'application. Le séminaire a également fourni des informations sur les techniques de facilitation, notamment les techniques nécessaires pour gérer les dynamiques de groupe et atteindre les objectifs d'apprentissage. À la suite de la tenue de l'atelier, les participants ont organisé ou prévu d'organiser des séminaires nationaux sur le SCEE réunissant les différents acteurs, l'objectif étant de diffuser les connaissances et d'élaborer des programmes d'application nationaux, dont un projet avait été établi pendant le stage de formation. Des représentants de certains pays, dont l'Afrique du Sud, le Brésil et le Kirghizistan, ont déjà organisé des séminaires ou des réunions sur le SCEE ou y ont participé.

24. Le stage de formation sur le SCEE est la première étape de l'élaboration d'une communauté de pratiques et du partage de connaissances entre des pays ayant à faire face aux mêmes problèmes dans l'application du SCEE. La base interactive de savoirs sur le SCEE que la Division de statistique élabore facilitera les interactions entre les acteurs.

25. Le stage de formation sur le SCEE élaboré par la Division de statistique et Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) a été adapté aux pays africains de langue anglaise<sup>3</sup>. L'objet de ce stage est le suivant : a) permettre aux participants d'acquérir des connaissances et des compétences en approfondissant leur compréhension des principes comptables et des données élémentaires nécessaires pour établir des comptes environnementaux et économiques conformes au Schéma directeur du SCEE; b) faciliter le partage de données d'expérience entre pays africains; c) aider les pays à élaborer une stratégie et un plan de travail concernant l'application du SCEE. Les stagiaires, originaires de

---

<sup>2</sup> Les pays représentés au stage de formation étaient les suivants : l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Équateur, la Fédération de Russie, le Guatemala, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, la Maroc, l'Ouganda, les Philippines, la République de Corée, la République kirghize et le Samoa, Les organismes internationaux représentés étaient les suivants : Banque mondiale, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique pour l'Afrique et PNUE.

<sup>3</sup> Le stage de formation sur le SCEE uniquement, à l'exclusion du module concernant les techniques de facilitation.

18 pays africains<sup>4</sup>, ont participé au stage de formation en ligne (octobre-novembre 2014), auquel fera suite la participation au séminaire présentiel qui doit se tenir du 2 au 5 février 2015 à Addis-Abeba.

26. Il est envisagé d'organiser un stage de formation comparable en 2015 à l'intention des pays des régions couvertes par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Le stage en ligne sera traduit en espagnol au début de 2015 afin de mieux répondre aux besoins des pays de langue espagnole. De plus, de façon à répondre à la demande en formation, toujours plus importante, et à renforcer les capacités des pays en matière de comptes spécifiques du SCEE, des stages de formation approfondie concernant les comptes relatifs à l'eau et à l'énergie ainsi qu'un stage introductif aux comptes relatif aux écosystèmes devraient être élaborés pendant le premier semestre de 2015. Comme c'est le cas pour le stage de formation concernant le SCEE, les nouveaux cours tireront partie des technologies et d'autres outils pédagogiques qui devraient permettre de toucher de larges publics à un coût raisonnable.

27. Dans la même ligne que les séminaires sous-régionaux concernant l'application du Schéma directeur du SCEE et les statistiques connexes, un séminaire a été organisé les 6 et 7 février 2014 à Castries pour les pays de la région de la Communauté des Caraïbes (CARICOM)<sup>5</sup>, les participants venant de services de statistique nationaux, de ministères de l'environnement, de services de planification et de divers organismes utilisant des informations relatives à l'environnement pour élaborer des politiques et procéder à des analyses. Le séminaire sous-régional a été précédé par des séminaires nationaux qui ont réuni différents acteurs des pays afin de sensibiliser les utilisateurs et les producteurs de données dans le cadre du Schéma directeur du SCEE et d'encourager la coopération entre ces acteurs. Le séminaire a été accueilli par le Département de la statistique du Gouvernement saint-lucien et organisé conjointement par le Secrétariat de la CARICOM, la Banque centrale des Caraïbes orientales, la CEPALC, Statistique Canada, le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement à la Barbade, l'Organisation des États des Caraïbes orientales, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du tourisme.

### **Stratégie de communication**

28. À sa neuvième réunion, le Comité d'experts a tenu des débats sur la voie à suivre concernant la stratégie de communication relative au SCEE en vue d'élaborer des supports de communication de base, tels que les grands messages sur le SCEE, les présentations générales, les modèles de brochure et de lettre d'information; et les outils de sensibilisation nationale ainsi qu'un nouveau site Web auquel est intégrée la plateforme de savoirs sont en cours d'élaboration.

---

<sup>4</sup> Les pays participant au séminaire étaient les suivants : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Cameroun, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, Maurice, le Mozambique, la Namibie, l'Ouganda, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan, le Soudan du Sud, le Swaziland, la République de Tanzanie et la Zambie.

<sup>5</sup> Les pays participant au séminaire étaient les suivants : les Bahamas, la Barbade, les Bermudes, la Grenade, la Jamaïque, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines.

#### **IV. Activités d'essai concernant le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (expérimental)**

29. Dans le Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue du 20 au 22 juin 2012 à Rio de Janeiro (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe) l'Assemblée générale a affirmé que les écosystèmes contribuent de façon fondamentale au développement économique, social et humain. Un des éléments du programme de développement pour l'après-2015 concerne le suivi de l'état et de la dégradation des écosystèmes et les services qu'ils apportent aux activités humaines et économiques. Le SCEE pour les écosystèmes (expérimental), accueilli avec satisfaction par la Commission de statistique à sa quarante-quatrième session, fournit un cadre statistique à même de prendre des mesures concernant les écosystèmes terrestres et marins et leurs liens avec les activités humaines, et offre la possibilité de rationaliser les informations sur les écosystèmes sous forme de données statistiques. C'est ainsi qu'il peut aider à donner une représentation des objectifs énoncés dans le rapport du Groupe ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable (A/68/970, annexe et Corr.1) relatifs à l'eau (objectif 6), aux changements climatiques (objectif 13), aux océans, aux mers et aux ressources marines (objectif 14), à l'écosystème terrestre, aux forêts, à la dégradation des terres et à la biodiversité (objectif 15). Toutefois, le milieu de la statistique officielle n'a que peu d'expérience dans les moyens de prendre des mesures concernant les écosystèmes et leur contribution aux activités économiques et humaines. Faire avancer le programme de recherche en se fondant sur l'expérience et les enseignements tirés est au cœur du programme de travail du Comité.

30. Dans le but d'aider les pays à mener des activités d'essai concernant le SCEE pour les écosystèmes (expérimental), la Division de statistique, sous les auspices du Comité d'experts, met en œuvre un projet relatif à l'application du SCEE pour les écosystèmes (expérimental) dans des pays pilotes, en collaboration avec le PNUE et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, avec l'aide financière du Gouvernement norvégien. Les produits ci-après sont envisagés pour la période 2014-2015 : a) élaboration d'évaluations nationales et d'un programme de travail visant à mener des activités d'essai concernant le SCEE pour les écosystèmes (expérimental) dans chacun des sept pays pilotes; b) élaboration d'une stratégie mondiale visant à améliorer le SCEE pour les écosystèmes (expérimental); c) élaboration d'un projet de directives sur l'établissement de comptes spécifiques; d) élaboration d'outils de formation introductifs au module expérimental relatif au SCEE pour les écosystèmes (expérimental); e) élaboration d'une stratégie de communication; f) organisation d'un forum d'experts sur la comptabilité relative aux écosystèmes; g) organisation de deux ateliers régionaux.

31. Le travail sur projet réalisé dans les pays pilotes a montré que le SCEE aidait à organiser et à rapprocher un certain nombre d'initiatives de suivi en cours qui n'étaient pas coordonnées, en utilisant un cadre commun en faveur de l'élaboration d'un système d'information relatif au développement durable. Des mesures ont été prises pour réunir les différents acteurs prenant part à l'utilisation des comptes et à la production de données. Ces acteurs venaient notamment de services de statistique nationaux, de ministères de la planification et des finances ou leur équivalent, de ministères de l'environnement et du développement durable ou leur équivalent,

d'organismes de cartographie ou de leur équivalent et de bureaux de pays des Nations Unies. L'objectif défini dans le cadre du projet est de mettre au point une évaluation nationale dans les sept pays pilotes, l'Afrique du Sud, le Bhoutan, le Chili, l'Indonésie, Maurice, le Mexique et le Viet Nam.

32. Au titre du projet, une stratégie mondiale de mise en œuvre du module expérimental est actuellement en cours d'élaboration, l'objectif étant de faire avancer les activités d'essai et l'exécution du programme de recherche relatifs à ce module, dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. La stratégie devrait prévoir la création d'un partenariat entre le milieu statistique et les communautés scientifique, géospatiale, écologique et économique. Elle portera également sur des questions concernant notamment le renforcement progressif des capacités nationales en matière d'établissement d'une série de comptes relatifs aux écosystèmes dont la portée, le niveau de détail et la qualité soient satisfaisants. Elle sera examinée au moyen d'une vaste consultation, notamment du milieu statistique, et le Comité devrait la présenter à la Commission de statistique pour examen à sa quarante-septième session, en 2016.

33. Le SCEE pour les écosystèmes (expérimental) fournit le cadre comptable conceptuel relatif aux écosystèmes, mais peu d'orientations sur les moyens de collecter, d'évaluer, de transférer, de transposer et d'interpréter les données aux fins de la concrétisation de ce module. Le projet de directives concernant ce module : i) offrira des informations sur les moyens de réaliser certains comptes, notamment ceux relatifs à l'état des écosystèmes, à la biodiversité, au carbone et à l'eau; ii) contiendra des explications, en particulier, sur les moyens de produire des données sur les écosystèmes, y compris à partir de sources de données non traditionnelles (telles que la télédétection); iii) aidera les experts et les acteurs nationaux à comprendre les différentes options possibles et à établir des modèles et des liens en réponse aux demandes des décideurs; iv) aidera également à établir des priorités concernant les outils à utiliser à telle ou telle fin. Un projet initial de directives préliminaires sur le SCEE pour les écosystèmes (expérimental) devrait être élaboré d'ici à juin 2015.

34. En vue de répondre à la demande croissante de stages de formation sur le module expérimental, des supports de formation sont en cours d'élaboration en vue de renforcer les capacités des services de statistique nationaux et de divers organismes pour qu'ils puissent mener des activités d'essai concernant le SCEE pour les écosystèmes (expérimental), d'aider les praticiens qui ne sont pas familiers avec la comptabilité nationale d'améliorer leurs connaissances techniques relatives au SCEE et d'approfondir leur compréhension des principes comptables et des besoins élémentaires concernant les données nécessaires à l'établissement de comptes relatifs aux écosystèmes. Un apprentissage mixte composé d'une formation en ligne et d'une phase de suivi comparable à celui élaboré au sujet du Schéma directeur du SCEE est actuellement programmé conjointement avec Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit. Il est prévu qu'un ensemble d'exposés types utilisables par tous soit élaboré dans le cadre de cette initiative.

35. Un forum au cours duquel des experts pourront se rencontrer en personne chaque année sera créé. La première réunion du forum devrait se tenir en mars 2015. Des experts des milieux scientifique, statistique, géospatial et économique provenant du secteur public, du monde universitaire ou d'organisations non gouvernementales participeront au forum. Celui-ci tiendra des débats sur les projets

de directive et de support de formation, le programme de recherche et les avancées enregistrées dans les activités d'essai concernant le module expérimental relatif aux écosystèmes du SCEE. L'objectif de ces débats est de dégager un consensus sur les meilleures pratiques concernant certains modules des comptes relatifs aux écosystèmes sur le moyen terme. Les travaux du groupe aboutiront à une conférence internationale multipartite qui rassemblera les parties prenantes en 2016, quand un nombre suffisant de pays auront mené des activités d'essai relatives à certains modules des comptes relatifs aux écosystèmes.

## **V. Avancées réalisées dans l'élaboration et l'application des sous-systèmes du Système de comptabilité environnementale et économique**

### **Système de comptabilité environnementale et économique pour les ressources en eau**

36. Dans le cadre de la stratégie d'application du SCEE et du Système de comptabilité environnementale et économique pour les ressources en eau (SCEE-Eau), la Division de statistique, appuyée par un conseil de rédaction composé de spécialistes des ressources en eau et de statisticiens, a achevé d'élaborer des directives pour la comptabilité et les statistiques de l'eau. Une réunion d'experts a été organisée afin de réviser les directives, qui offrent une aide pour la collecte et l'établissement de statistiques sur l'eau, leur intégration dans le référentiel comptable et l'établissement d'indicateurs dans le cadre de la mise au point d'un système de contrôle des politiques de l'eau. Elles contiennent des recommandations relatives aux méthodes pour la compilation et l'intégration des données dans les comptes, ainsi que pour le calcul par dérivation d'indicateurs, qui sont illustrées par des exemples de pays développés et en développement.

37. Les directives ont été mises à l'essai lors de plusieurs ateliers au cours de leur élaboration. La version définitive l'a été avec des pays du sud de la Méditerranée lors d'un atelier organisé en Autriche en avril 2014 par la Division de statistique, en collaboration avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), auquel ont participé 60 comptables et statisticiens spécialisés dans le domaine de l'eau. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'achèvement des directives, prenant la mesure de l'intérêt qu'elles représentaient pour ce qui était de renforcer les capacités et de répondre aux besoins des statisticiens chargés d'établir les comptes du SCEE. Il a été convenu que les directives seraient traitées comme un document appelé à évoluer disponible en ligne et seraient publiées sur la base de connaissances du SCEE afin de pouvoir être révisées en fonction de l'expérience acquise au niveau national s'agissant de l'établissement de statistiques et de la comptabilité en matière de ressources en eau. La Division de statistique a continué de fournir une assistance technique aux pays, notamment au Brésil, à la Colombie, au Costa Rica, à l'Équateur, au Maroc, à Maurice et au Pérou, dans le cadre de l'application du SCEE-Eau.

38. La Division de statistique a également pris part à une équipe spéciale chargée d'élaborer et de mettre en œuvre un mécanisme de suivi mondial visant à suivre les progrès réalisés en matière de gestion des ressources en eau, notamment les prélèvements d'eau et la productivité de l'eau, thème auquel se réfère la cible 6.4

des objectifs de développement durable proposés. L'équipe spéciale a reconnu l'intérêt du SCEE en tant que cadre statistique pour les indicateurs relatifs à l'eau, mais s'est déclarée préoccupée par la disponibilité des données actuelles. L'équipe spéciale a été mise sur pied par la Direction suisse du développement et de la coopération et était présidée par le PNUÉ.

39. De plus, s'agissant de l'application conceptuelle du SCEE-Eau, la Division de statistique collabore avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans le cadre de l'initiative Trackfin de l'Équipe GLAAS d'ONU-Eau. L'OMS et ONU-Eau élaborent des directives visant à assurer le suivi du financement de l'assainissement, de l'hygiène et de l'eau potable à l'échelle nationale dans le cadre de cette initiative. L'objectif de cette initiative est de proposer et de mettre à l'essai des méthodes visant à identifier les sources de financement possibles et à suivre le financement du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène de manière cohérente et harmonisée dans différents pays. La méthode proposée tend à développer les cadres de mesure existants, tels que le SCN et le SCEE. Elle a été mise à l'essai dans un certain nombre de pays et sera affinée en fonction des résultats obtenus. La Division de statistique prévoit de réviser la méthode, avec le concours du comité technique sur le Schéma directeur du SCEE, afin d'en assurer la cohérence avec le SCEE en matière de ressources en eau.

### **Système de comptabilité environnementale et économique pour l'énergie**

40. À sa quarante-quatrième session, la Commission de statistique a validé le plan d'élaboration finale du Système de comptabilité environnementale et économique pour l'énergie (SCEE-Énergie), qui prévoyait la présentation du SCEE-Énergie, sur recommandation du Comité, au Bureau de la Commission de statistique pour adoption.

41. Depuis, le groupe d'experts sur les comptes énergétiques a révisé le projet de SCEE-Énergie et une version définitive sera soumise, au nom du Bureau du Comité, au Bureau de la Commission de statistique pour adoption au début de l'année 2015.

### **Système de comptabilité environnementale et économique pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche**

42. Le Système de comptabilité environnementale et économique pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche (SCEE-ASP) est une application qui traite les concepts et la structure du Schéma directeur du SCEE mettant l'accent sur l'intégration des informations économiques et environnementales relatives à l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Il intègre des données relatives à 10 principaux domaines : la production agricole, la sylviculture, la pêche, les sols, l'eau, l'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, les engrais et les pesticides, les ressources pédologiques et les données économiques. Le SCEE-ASP est pleinement compatible avec le Schéma directeur du SCEE et avec les normes de comptabilité nationale. Il met en évidence les interactions complexes entre la production agricole, la sylviculture et la pêche, d'une part, et les besoins en ressources associés à ces activités (notamment ressources en terres et en eau, stocks de carbone et biodiversité), d'autre part. Par conséquent, il peut servir de cadre de référence pour



les dirigeants au niveau national et produire directement les indicateurs nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement pour l'après-2015. La finalisation des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui est en cours sera suivie de près dans le cadre de l'établissement de la version finale du SCEE pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

43. L'élaboration des directives du SCEE-ASP est dirigée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et financée au moyen de ressources de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales. Les directives devraient être publiées conjointement par la FAO et la Division de statistique.

44. Les activités d'élaboration du SCEE-ASP ont avancé à un rythme soutenu en 2014 et d'importants progrès ont été accomplis. La principale réalisation a été la finalisation d'une version préliminaire du SCEE-ASP contenant une description de la structure, du rôle et de l'utilisation de la comptabilité économique et environnementale pour les activités de base relatives à l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Le processus d'élaboration de la version préliminaire a montré que celui-ci était un moyen de réunir les différentes communautés utilisant un cadre statistique commun. Les premières ébauches étaient fondées sur les contributions d'experts de la FAO, de quatre pays sélectionnés et de quatre autres organisations internationales. Une version révisée fondée sur ces contributions et sur la discussion qui a eu lieu lors de la réunion du groupe d'experts organisée par la FAO en octobre 2014 a été distribuée pour consultation mondiale à la fin de l'année 2014 et une version révisée devrait être prête au début du deuxième trimestre de 2015.

45. Les quatre pays ont joué un rôle important tout au long de l'année 2014. L'Australie, le Canada, le Guatemala et l'Indonésie ont échangé divers projets de documents et tableaux, ont évalué l'utilité potentielle du SCEE-ASP dans leur pays et ont examiné la possibilité d'établir des projets de comptabilité. En particulier, des ateliers tenus en Indonésie et au Guatemala ont confirmé un grand intérêt et une grande volonté de s'investir dans le processus d'élaboration du SCEE-ASP et les deux pays ont prévu de poursuivre cet effort en 2015.

46. Les travaux se poursuivront en 2015 afin i) d'établir la version définitive du SCEE-ASP et d'évaluer son utilité dans la définition des indicateurs pertinents; ii) d'élaborer les documents adéquats concernant sa mise en œuvre, notamment des études de cas de pays, et, dans la mesure du possible, de référencer les orientations méthodologiques existantes; iii) de chercher des occasions de mettre à l'essai le SCEE-ASP à l'échelle des pays, en particulier en Afrique; iv) de promouvoir l'utilisation du SCEE-ASP en vue d'intégrer des bases de données statistiques au sein de la FAO. Des liens seront également établis, selon que de besoin, avec d'autres initiatives, notamment les travaux sur la mise en œuvre d'autres sous-systèmes du SCEE, la mesure des émissions de gaz à effet de serre et de l'énergie dans le cadre de la FAO, et l'étude intitulée « L'économie des écosystèmes et de la biodiversité » portant sur l'agriculture et l'alimentation. Un projet de document révisé devrait être distribué pour consultation mondiale vers la fin de l'année 2015 et le SCEE-ASP devrait être soumis à la Commission de statistique pour examen à sa quarante-septième session.

## VI. Publication et traduction des ouvrages relatifs au Système de comptabilité environnementale et économique en 2012

47. L'ouvrage intitulé «The System of Environmental Economic Accounting 2012-Central Framework » (Le Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique 2012) a été officiellement publié en anglais<sup>6</sup> et en arabe (traduction révisée par la CESAO). La traduction chinoise (révisée par le Bureau chinois de statistique) est achevée et sera publiée au début de l'année 2015. Des traductions provisoires en français, espagnol et russe ont été publiées sur le site Web du projet (<http://unstats.un.org/unsd/envaccounting>) et sont actuellement révisées respectivement par le Ministère français de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et le Service statistique fédéral de la Fédération de Russie (ROSSTAT); les versions finales devraient être arrêtées définitivement au début de l'année 2015 et paraître au cours du premier semestre de 2015.

48. L'ouvrage intitulé « The System of Environmental Economic Accounting 2012 : Experimental Ecosystem Accounting » a été édité et mis en pages et sera publié en anglais conjointement par l'ONU, la Commission européenne, la FAO, l'OCDE et la Banque mondiale au cours du premier trimestre de 2015. La traduction de l'ouvrage a commencé; les traductions provisoires devraient être publiées sur le site Web de la Division de statistique dans le courant de l'année 2015.

49. Une version préliminaire du document intitulé « The System of Environmental Economic Accounting 2012 : Applications and Extensions » a été publiée. La version anglaise du texte a été éditée et sa mise en pages pour impression est en cours. La publication de l'ouvrage est prévue pour le premier semestre de 2015. La traduction de l'ouvrage devrait commencer au début de l'année 2015 et les traductions provisoires seront publiées sur le site Web de la Division de statistique dès qu'elles seront disponibles.

50. En 2014, les ouvrages intitulés *System of Environmental-Economic Accounting for Water* (Système de comptabilité environnementale et économique de l'eau) et *International Recommendations for Water Statistics* (Recommandations internationales sur les statistiques de l'eau) ont été publiés en chinois, français, espagnol et russe. Les versions électroniques des traductions, ainsi que la traduction provisoire en arabe des Recommandations internationales sur les statistiques de l'eau, sont disponibles sur le site Web de la Division de statistique.

## VII. Points à examiner

51. La Commission est invitée à exprimer ses vues sur les points suivants :

a) L'utilité du SCEE dans le programme de développement pour l'après-2015, notamment en ce qui concerne la formulation des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable;

---

<sup>6</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.12.XVII.12.

b) Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Schéma directeur du SCEE;

c) Les partenariats entre organismes internationaux et régionaux conclus en vue d'élaborer un programme de travail commun au niveau des pays et de mettre en place des services collectifs, dont il aura été convenu au niveau international, chargés de dispenser des conseils, des formations et des services de renforcement des capacités concernant la compilation de données;

d) L'état d'avancement des essais du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (expérimental);

e) La mise à l'essai et l'élaboration finale en cours du Système de comptabilité environnementale et économique pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche et l'intégration de ces travaux dans la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales et d'autres initiatives pertinentes.

---